**Questions et réponses sur la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19)**

**(dernière mise à jour : 23/03/2020)**

* **Quelle est la cause du virus COVID-19?**

Les coronavirus (CoV) appartiennent à une famille de virus à ARN (acide ribonucléique). Leur nom a pour origine la présence d’une couronne caractéristique de spicules protéiques autour de l’enveloppe lipidique de la particule virale. Les infections à coronavirus sont fréquentes chez les animaux et chez l’homme. Certaines souches du virus sont zoonotiques, c’est-à-dire qu’elles sont transmissibles entre les animaux et l’homme, mais de nombreuses souches ne sont pas zoonotiques.

Chez l’homme, le CoV peut provoquer des maladies allant du simple rhume à des maladies plus graves telles que le [syndrome respiratoire du Moyen-Orient](https://www.oie.int/fileadmin/Home/eng/Animal_Health_in_the_World/docs/pdf/MERS-CoV/Q_A_MERS-CoV_FR_update_Jan2019.pdf) (causé par le MERS-CoV) ou le syndrome respiratoire aigu sévère (causé par le SRAS-CoV). Des enquêtes approfondies ont démontré que le coronavirus du SRAS avait été transmis de la civette à l’homme, et le MERS-CoV du dromadaire à l’homme.

En décembre 2019, des cas humains de pneumonie d’origine inconnue ont été rapportés dans la ville de Wuhan (province du Hubei, République populaire de Chine). Un nouveau CoV a été identifié comme l’agent causal par les Autorités chinoises. Depuis lors, des cas humains ont été signalés par la plupart des pays et le COVID-19 a été classé comme pandémie par l’Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Pour des informations actualisées, veuillez consulter le [site Internet de l’OMS](https://www.who.int/fr/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019).

Le CoV à l’origine du COVID-19 a été dénommé SARS-CoV-2 par le Comité International de Taxonomie des Virus (ICTV) : c’est son nom scientifique. Le virus peut également être appelé « virus COVID-19 » ou « virus responsable du COVID-19 ». COVID-19 fait référence à la maladie causée par le virus.

* **Les animaux sont-ils responsables du COVID-19 chez l’homme ?**

La principale voie de transmission du COVID-19 est d’homme à homme.

Des preuves actuelles semblent indiquer que le virus du COVID-19 est apparu d’une source animale. Des recherches sont en cours pour trouver cette source animale (notamment les espèces impliquées) et pour établir le rôle potentiel d’un réservoir animal de cette maladie. Cependant, à ce jour, il n’existe pas assez de preuves scientifiques pour identifier la source ou pour expliquer la voie de transmission originale d’une source animale vers l’homme.

Les données du séquençage génétique révèlent que le virus COVID-19 est très proche d’autres CoV circulant dans des populations de chauves-souris du genre *Rhinolophus* (rhinolophes). Il existe une possibilité que la transmission à l’homme implique un hôte intermédiaire.

Les priorités de recherche pour étudier la source animale ont été discutées au sein du groupe informel de conseil de l’OIE sur le COVID-19 et ont été présentées au Forum mondial de la recherche et de l’innovation de l’OMS (qui s’est tenu les 11 et 12 février 2020) par le Président du Groupe de travail de l’OIE sur la faune sauvage. Pour plus d’informations sur le groupe consultatif informel de l’OIE et la feuille de route R & D de l’OMS, veuillez consulter les liens dans la rubrique « Pour plus d’informations » située en bas de cette page.

* **L’homme peut-il transmettre le virus du COVID-19 aux animaux ?**

Maintenant que les cas d'infection par le virus COVID-19 sont largement répandus dans la population humaine, il est possible que certains animaux soient infectés par contact étroit avec des humains infectés. À ce jour, il y a  deux chiens connus pour avoir été infectés par le virus COVID-19 à la suite d'un contact étroit avec des humains infectés.

Des études sont en cours pour mieux comprendre la sensibilité de différentes espèces animales au virus COVID-19 et pour évaluer la dynamique de l'infection chez les espèces animales sensibles.

Actuellement, rien ne permet de penser que les animaux infectés par l'homme jouent un rôle dans la propagation du COVID-19. Les épidémies humaines sont provoquées par des contacts entre personnes.

* **Que savons-nous du virus COVID-19 et des animaux de compagnie ?**

**La propagation actuelle du COVID-19 est le résultat d'une transmission d'homme à homme. À ce jour, rien ne prouve que les animaux de compagnie propagent la maladie. Il n'est donc pas justifié de prendre des mesures à l'encontre des animaux de compagnie qui pourraient compromettre leur bien-être.**

Les Services Vétérinaires de la Région administrative spéciale de Hong Kong de la République populaire de Chine ont rapporté à l'OIE des preuves que deux chiens ont été infectés par le virus COVID-19 suite à une exposition proche de leurs propriétaires qui étaient atteints du COVID-19 - voir [Notification immédiate](https://www.oie.int/wahis_2/public/wahid.php/Reviewreport/Review?page_refer=MapFullEventReport&reportid=33455&newlang=fr) (01/03/2020) et [Rapport de suivi no.1](https://www.oie.int/wahis_2/public/wahid.php/Reviewreport/Review?page_refer=MapFullEventReport&reportid=33546) (09/03/2020), [Rapport de suivi no.2](https://www.oie.int/wahis_2/public/wahid.php/Reviewreport/Review?page_refer=MapFullEventReport&reportid=33629) (16/03/2020) et [Rapport de suivi no. 3](https://www.oie.int/wahis_2/public/wahid.php/Reviewreport/Review?page_refer=MapFullEventReport&reportid=33684) (23/03/2020). Les tests, effectués par PCR en temps réel, ont démontré la présence de matériel génétique du virus COVID-19. Les chiens ne présentaient aucun signe clinique de la maladie..

Il n'existe aucune preuve que les chiens jouent un rôle dans la propagation de cette maladie humaine ou qu'ils deviennent malades. D'autres études sont en cours pour comprendre si et comment différents animaux pourraient être affectés par le virus COVID-19. L'OIE continuera à fournir des mises à jour à mesure que de nouvelles informations seront disponibles.

* **Quelles mesures de précaution doivent être prises par les propriétaires lorsque des animaux de compagnie ou d'autres animaux sont en contact étroit avec des humains malades ou suspectés d'être atteints du COVID-19 ?**

Il n'y a pas eu d’indications d'animaux de compagnie ou d'autres animaux présentant des signes cliniques causés par l’infection du virus COVID-19 et actuellement il n'existe pas de preuve qu'ils jouent un rôle épidémiologique significatif dans cette maladie humaine. Cependant, comme les animaux et les humains peuvent parfois partager des maladies (connues sous le nom de zoonoses), il est toujours recommandé aux personnes qui sont atteintes du COVID-19 de limiter les contacts avec des animaux de compagnie et d'autres animaux.

Des mesures d'hygiène de base doivent toujours être appliquées. Cela comprend le lavage des mains avant et après avoir été à proximité ou avoir manipulé les animaux, leur nourriture ou leurs affaires, ainsi que d'éviter de les embrasser, de se faire lécher ou de partager de la nourriture.

Dans la mesure du possible, les personnes malades ou sous traitement médical pour le COVID-19 doivent éviter tout contact étroit avec leurs animaux de compagnie et confier leurs animaux aux bons soins d'un autre membre de leur foyer. Si elles doivent s'occuper de leur animal, elles devraient appliquer de bonnes pratiques d'hygiène et si possible porter un masque facial.

* **Que peuvent faire les Services vétérinaires nationaux concernant les animaux de compagnie ?**

Les services de santé publique et les services vétérinaires doivent travailler ensemble en utilisant une approche "Une seule santé" pour partager les informations et effectuer une évaluation des risques lorsqu'une personne atteinte de COVID-19 déclare être en contact avec des animaux de compagnie ou autres.

Si la décision est prise à la suite d'une évaluation des risques de tester un animal de compagnie qui a été en contact étroit avec une personne/propriétaire atteinte de COVID-19, il est recommandé d'utiliser la RT-PCR pour tester les échantillons buccaux, nasaux et fécaux/rectaux.

Bien qu'il n'existe aucune preuve qu'une infection par COVID-19 se propage d'un animal à l'autre, le fait de garder les animaux dont le test est positif pour COVID-19 loin des animaux non exposés doit être considéré comme une bonne pratique.

* **Faut-il prendre des précautions avec les animaux vivants ou les produits d’origine animale ?**

Bien qu’il existe une incertitude quant à l’origine du virus du COVID-19, conformément aux conseils de l’OMS, à titre de précaution générale, lors de la visite de marchés d’animaux vivants, de marchés traditionnels ou de marchés de produits d’origine animale, il convient d’appliquer des règles générales d’hygiène. Il faut notamment se laver les mains régulièrement avec du savon et de l’eau potable après avoir touché des animaux ou des produits d’origine animale, ainsi qu'éviter de se toucher les yeux, le nez et la bouche ou encore éviter tout contact avec des animaux malades ou des produits d’origine animale souillés. Tout contact avec d’autres animaux susceptibles de vivre sur le marché (tels que chats et chiens errants, rongeurs, oiseaux, chauves-souris) doit être évité. Il convient de prendre garde à ne pas entrer en contact avec des déchets ou des liquides d’animaux qui joncheraient le sol ou se trouveraient sur les surfaces des commerces et installations du marché.

Les recommandations standard émises par l’OMS pour prévenir la propagation de l’infection incluent le fait de se laver les mains régulièrement, de se couvrir la bouche et le nez avec le coude pour tousser et éternuer, d’éviter tout contact étroit avec quiconque présenterait des symptômes de maladie respiratoire, comme le fait de tousser et/ou d’éternuer. Conformément aux bonnes pratiques en matière de sécurité alimentaire, la viande crue, le lait et les organes d’animaux doivent être manipulés avec précaution afin d’éviter toute possibilité de contamination croisée avec des aliments crus. La viande provenant d'animaux d'élevage en bonne santé, préparée et servie conformément à de bons principes d'hygiène et de sécurité alimentaire, reste propre à la consommation. D’autres recommandations de l’OMS figurent ici.

Sur la base des informations disponibles actuellement, les restrictions des échanges commerciaux d’animaux ou de produits d’origine animale ne sont pas recommandées. De même, les précautions à prendre pour les matériaux d'emballage sont inutiles en plus de l'observation des règles d'hygiène de base, comme le fait de s'assurer qu'ils sont propres et exempts de toute contamination visible.

* **Quelles sont les responsabilités internationales de l’Autorité vétérinaire dans cet événement ?**

Conformément au *Code sanitaire pour les animaux terrestres* de l’OIE, la détection du virus COVID-19 chez les animaux remplit les critères de notification à l’OIE au moyen de WAHIS, comme [maladie émergente](https://www.oie.int/index.php?id=169&L=1&htmfile=glossaire.htm#terme_maladie_emergente).

Ainsi, toute détection du virus COVID-19 chez un animal (y compris les informations concernant l’espèce, les tests de diagnostic et les informations épidémiologiques pertinentes) doit être communiquée à l’OIE.

Il est important que les Autorités vétérinaires soient tenues informées et maintiennent des liens étroits avec les autorités de santé publique et celles chargées de la faune sauvage, en vue de garantir la cohérence et le caractère approprié des messages de communication sur les risques et de la gestion du risque.

Il est important que le COVID-19 n’entraîne pas de mesures inappropriées à l’encontre des animaux domestiques ou sauvages, susceptibles de compromettre leur bien-être et leur santé ou d’avoir un impact négatif sur la biodiversité.

Dans certains pays, les Services vétérinaires nationaux soutiennent les fonctions essentielles des actions de santé publique, telles que le dépistage et l'analyse des échantillons de surveillance et de diagnostic prélevés sur l'homme. Les cliniques vétérinaires de certains pays soutiennent également les actions de santé publique en faisant don de matériel essentiel, comme des équipements de protection individuelle et des respirateurs.

* **Que fait l'OIE ?**

L’OIE est en contact avec sa Représentation régionale pour l’Asie et le Pacifique, des Délégués de l’OIE de Pays membres, le [Groupe de travail de l’OIE sur la faune sauvage](https://www.oie.int/fr/normes/commissions-specialisees-et-groupes-de-travail-ad-hoc/groupes-de-travail-et-rapports/groupe-de-travail-sur-la-faune-sauvage/#c34131) ainsi qu’avec la [FAO](http://www.fao.org/2019-ncov/fr/) et l’OMS, en vue de recueillir et de partager les dernières informations disponibles. L’OIE est en relation étroite avec son réseau d’experts participant aux enquêtes actuelles sur la source de la maladie. Les rumeurs ainsi que les informations non officielles font également l’objet d’un suivi quotidien.

L'OIE a mobilisé un groupe consultatif informel sur le COVID-19. Ce groupe, qui comprend des scientifiques et des chercheurs de renommée mondiale, se réunit régulièrement pour partager les dernières informations sur la recherche et les événements liés aux maladies à l'interface homme-animal.

Compte tenu des similitudes entre le COVID-19 et l’émergence de nouvelles maladies infectieuses humaines à l’interface homme-animal, l’OIE travaille avec son Groupe de travail sur la faune sauvage et d’autres partenaires pour développer un programme de travail à long terme visant à mieux comprendre la dynamique et les risques autour du commerce de et de la consommation d’animaux sauvages, avec pour objectif de développer des stratégies visant à réduire le risque de futures répercussions.

OIE Service de la communication